

GARANTIES CONVENTIONNELLES

TYPE DE GARANTIES	NIVEAU DE GARANTIES	
	TA	TB
DÉCÈS - INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE	en % du salaire de référence ⁽¹⁾	
Capital de base En cas de décès toutes causes quelle que soit la situation de famille de l'intéressé (célibataire, marié, veuf, divorcé)	325 %	375 %
Capital en cas d'IAD	425 %	475 %
Garantie double effet	Doublement du capital	Doublement du capital
Majoration pour accident	50 % du PASS	50 % du PASS
RENTE ÉDUCATION	en % du PASS ⁽²⁾	
Montant de la rente éducation par enfant à charge		
• Jusqu'à 11 ans inclus	12 %	12 %
• De 12 à 17 ans inclus	17 %	17 %
• De 18 à 25 ans inclus	22 %	22 %
Allocation complémentaire d'orphelin	50 % de la rente de base	50 % de la rente de base
RENTE VIAGÈRE POUR ENFANT HANDICAPÉ	en % du salaire de référence ⁽¹⁾	
Montant de l'indemnisation	22 % convertible en capital	22 % convertible en capital
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	en % du salaire brut de référence ⁽¹⁾ (- Sécurité sociale brute)	
Franchise discontinuée ⁽³⁾	90 jours	90 jours
Montant de l'indemnisation	80 %	80 %
INVALIDITÉ - INCAPACITÉ PERMANENTE PROFESSIONNELLE	en % du salaire brut de référence ⁽¹⁾ (- Sécurité sociale brute)	
Invalidité		
1 ^{ère} catégorie sans activité	60 %	60 %
1 ^{ère} catégorie activité à temps partiel ⁽⁴⁾	100 %	100 %
2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégorie ⁽⁴⁾	100 %	100 %
Incapacité Permanente Professionnelle		
Taux compris entre 33 % et 66 % ⁽⁴⁾	100 %	100 %
Taux supérieur ou égal à 66 % ⁽⁴⁾	100 %	100 %

(1) Salaire de référence : Salaire brut (fixe et variables soumis à cotisations) des 12 mois précédents le fait générateur

(2) PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale, soit 39 732€ au 01/01/2018

(3) La Franchise est calculée sur les 12 mois précédents le début d'arrêt de travail, en tenant compte des arrêts reconnus par la Sécurité Sociale (indemnisés ou non) et n'ayant pas fait l'objet d'une indemnisation Mutex

(4) En % du Salaire Brut dans la limite du Salaire Net

CHORUM CONSEIL : distributeur

SAS d'intermédiation en assurance au capital de 1.539.000€

RCS Nanterre 833 426 851 – répertoire ORIAS 170 073 20

Siege social : 4-8 rue Gambetta - 92240 MALAKOFF

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest, 75436 Paris - (www.acpr.banque-france.fr) exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande

MUTEX (Assureur) : Société anonyme au capital de 37 302 300€ - RCS Nanterre n° 529 219 040

Siege social : 140 avenue de la république – CS 30007 – 92327 Châtillon cedex - Entreprise régie par le Code des assurances.

Capital social détenu à hauteur de 97% par VYV INVEST dont le siège social est sis 33, avenue du Maine – Tour Montparnasse – BP 25 - 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 839 314 242

Réclamation : CHORUM CONSEIL - Service Réclamation – 4-8 rue Gambetta – 92240 Malakoff

Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par La Médiation de l'Assurance, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

GARANTIES OPTIONNELLES

OPTION A : ENSEMBLE DU PERSONNEL

TYPE DE GARANTIES	NIVEAU DE GARANTIES	
	TA	TB
RACHAT DE FRANCHISE	en % du salaire brut de référence ⁽¹⁾ (- Sécurité sociale brute)	
Du 60 ^{ème} au 90 ^{ème} jour d'arrêt de travail consécutif ou non	80 %	80 %
Du 30 ^{ème} au 90 ^{ème} jour d'arrêt de travail consécutif ou non	80 %	80 %

OPTION B : CADRES

TYPE DE GARANTIES	NIVEAU DE GARANTIES	
	TA	TB
CAPITAL DÉCÈS ADDITIONNEL	en % du salaire annuel brut de référence ⁽¹⁾	
Montant de l'indemnisation	-	40 %

OPTION C : ENSEMBLE DU PERSONNEL

TYPE DE GARANTIES	NIVEAU DE GARANTIES	
	TA	TB
RENTE DE CONJOINT	en % du salaire annuel brut de référence ⁽¹⁾	
Rente temporaire	0,20 % x (âge assuré au jour du décès - 25)	
Rente viagère	0,20 % x (65 - âge assuré au jour du décès)	

OPTION D : ENSEMBLE DU PERSONNEL

TYPE DE GARANTIES	NIVEAU DE GARANTIES	
	TA	TB
ALLOCATION OBSÈQUES	en % du PMSS ⁽²⁾	
Montant de l'allocation	100 %	100 %

OPTION E : CADRES

TYPE DE GARANTIES	NIVEAU DE GARANTIES	
	TC	
EXTENSION TRANCHE C	en % du salaire annuel brut de référence ⁽¹⁾	
Montant de l'indemnisation	Garanties conventionnelles de la TB	

(1) Salaire de référence : Salaire brut (fixe et variables soumis à cotisations) des 12 mois précédents le fait générateur

(2) PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale, soit 3311€ au 01/01/2018

CHORUM CONSEIL : distributeur

SAS d'intermédiation en assurance au capital de 1.539.000€

RCS Nanterre 833 426 851 – répertoire ORIAS 170 073 20

Siege social : 4-8 rue Gambetta - 92240 MALAKOFF

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest, 75436 Paris - (www.acpr.banque-france.fr) exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande

MUTEX (Assureur) : Société anonyme au capital de 37 302 300€ - RCS Nanterre n° 529 219 040

Siege social : 140 avenue de la république – CS 30007 – 92327 Châtillon cedex - Entreprise régie par le Code des assurances.

Capital social détenu à hauteur de 97% par VYV INVEST dont le siège social est sis 33, avenue du Maine – Tour Montparnasse – BP 25 - 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 839 314 242

Réclamation : CHORUM CONSEIL - Service Réclamation – 4-8 rue Gambetta – 92240 Malakoff

Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par La Médiation de l'Assurance, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09